



Colloque 2014
du 28 au 30 mai
Plaza Québec

Tous et chacun, porteurs de solutions

Atelier **A-4**

Jeudi 29 mai, de 10 h 15 à 11 h 45

**Optimiser le financement de la formation
professionnelle**

**Pierre Marchand,
Consultant**



Table des responsables de l'éducation des adultes et de la
formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

Avant-propos

- Mot de bienvenue
- Présentation du formateur
- Logistique
- Mise en garde
- **Les règles budgétaires 2014-2015 ne sont pas disponibles.**
 - Un projet de document G a été acheminé aux commissions scolaires – aucune modification par rapport à 2013-2014

Les exemples présentés proviennent des paramètres 2013-2014 de différentes commissions scolaires. Les informations nominatives ont été masquées

Objectifs de la présentation

- Sommaire du calcul de l'allocation de base
- Identifier des stratégies qui permettent d'optimiser le financement de la FP

Documents de référence du MELS (*)

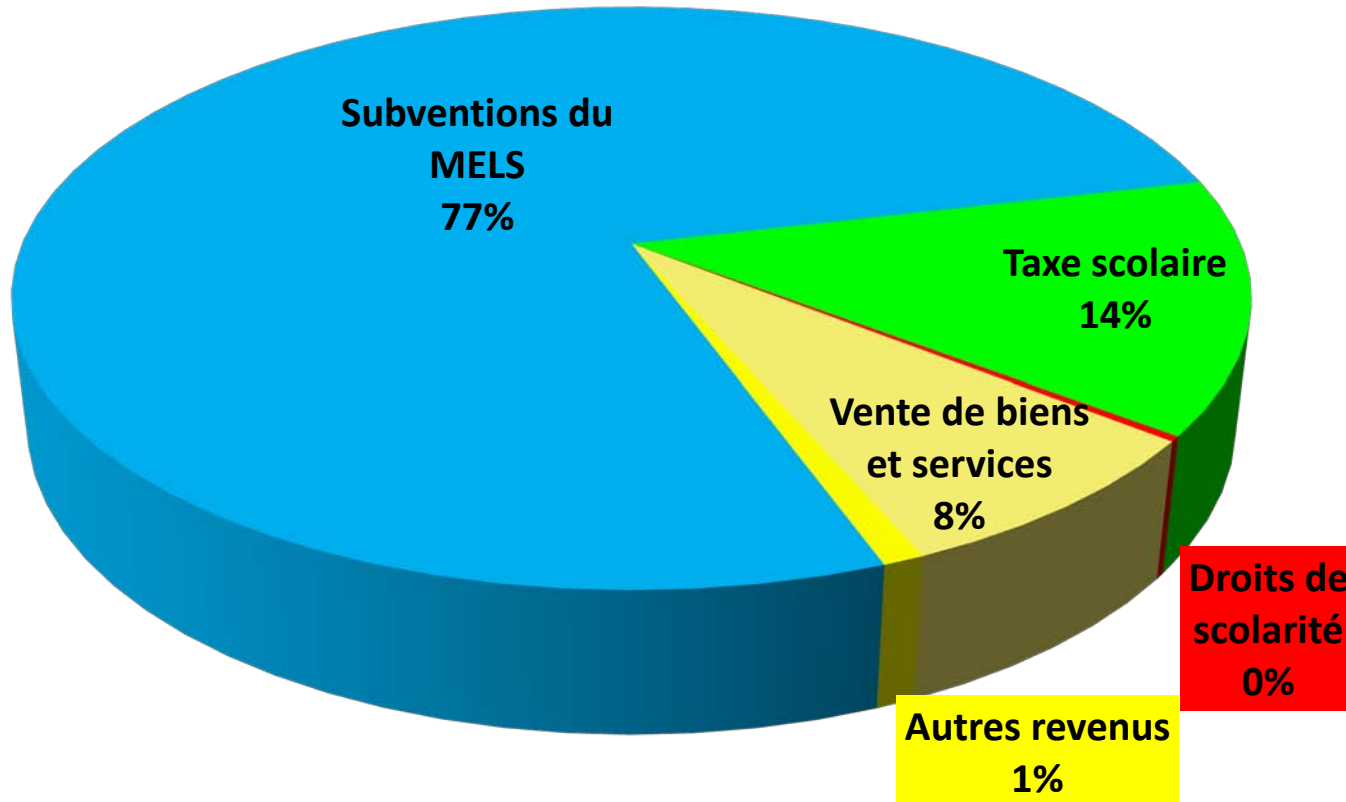
- Règles budgétaires annuelles 2013-2014 pour le fonctionnement (pages 33 à 49)
- Document complémentaire aux règles budgétaires de fonctionnement 2013-2014 (pages 47 à 61)
- Documents paramétriques 2013-2014 (personnalisé à chaque CS)
 - Document B : Calcul de l'allocation de base pour l'organisation des services et le produit maximal de la taxe scolaire
 - **Document G** : Calcul de l'allocation de base pour les activités de la formation professionnelle
 - Document H : Allocations supplémentaires *a priori*
 - Document I : Calcul de l'allocation de base pour les investissements
- Règles budgétaires pour l'année 2013-2014 pour les investissements - amendées mai 2013

*Sources : www.mwls.gouv.qc.ca/dgfe/publications

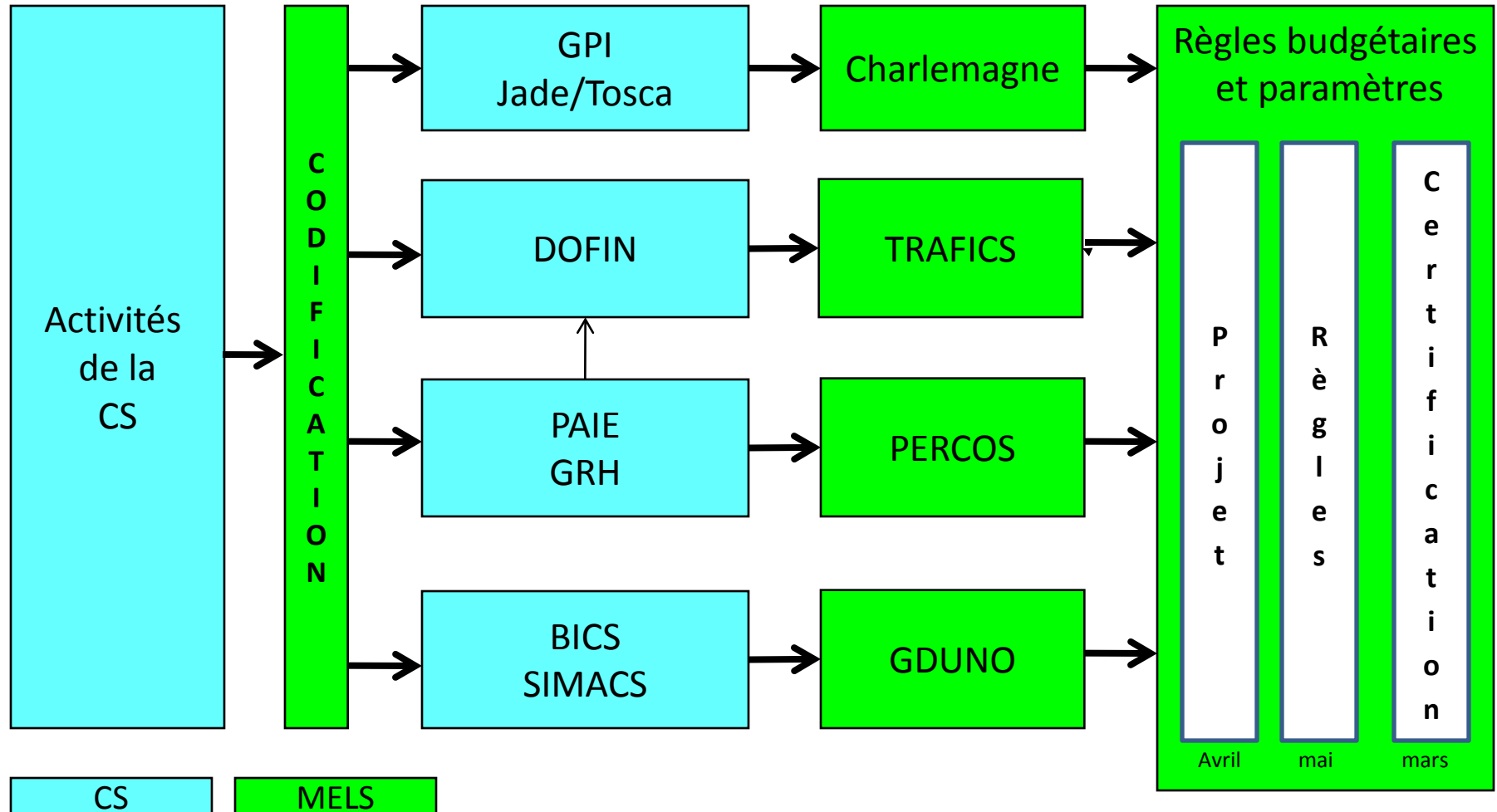
Introduction

Rappel du financement global d'une
commission scolaire

Sources des revenus d'une commission scolaire



Sommaire du cheminement des données pour la fabrication des paramètres des commissions scolaires



Partie 1

Sommaire du calcul de l'allocation de base de la formation professionnelle

Allocations de fonctionnement et d'investissement

1. Allocations de base en FP

a) **cours en mode présentiel**

- DEP et ASP (enveloppe ouverte)
- **AEP (enveloppe fermée)**

b) **Autres activités de formation**

- Reconnaissance des acquis et des compétences
- Évaluation et reconnaissance des acquis scolaires (examen seulement)
- Assistance aux autodidactes
- Formation à distance

c) **DEP après la 3^e année du secondaire en concomitance avec la formation générale**

2. Ajustements à l'allocation de base

3. Allocations supplémentaires

Allocations de fonctionnement et d'investissement (suite)

4. Produit maximal de la taxe

5. Autres sources

- Autres ministères
- Formation sur mesure en entreprise
- Autres types de formation
- Revenus propres aux centres de formation
- Revenus propres aux services en lien avec la FP

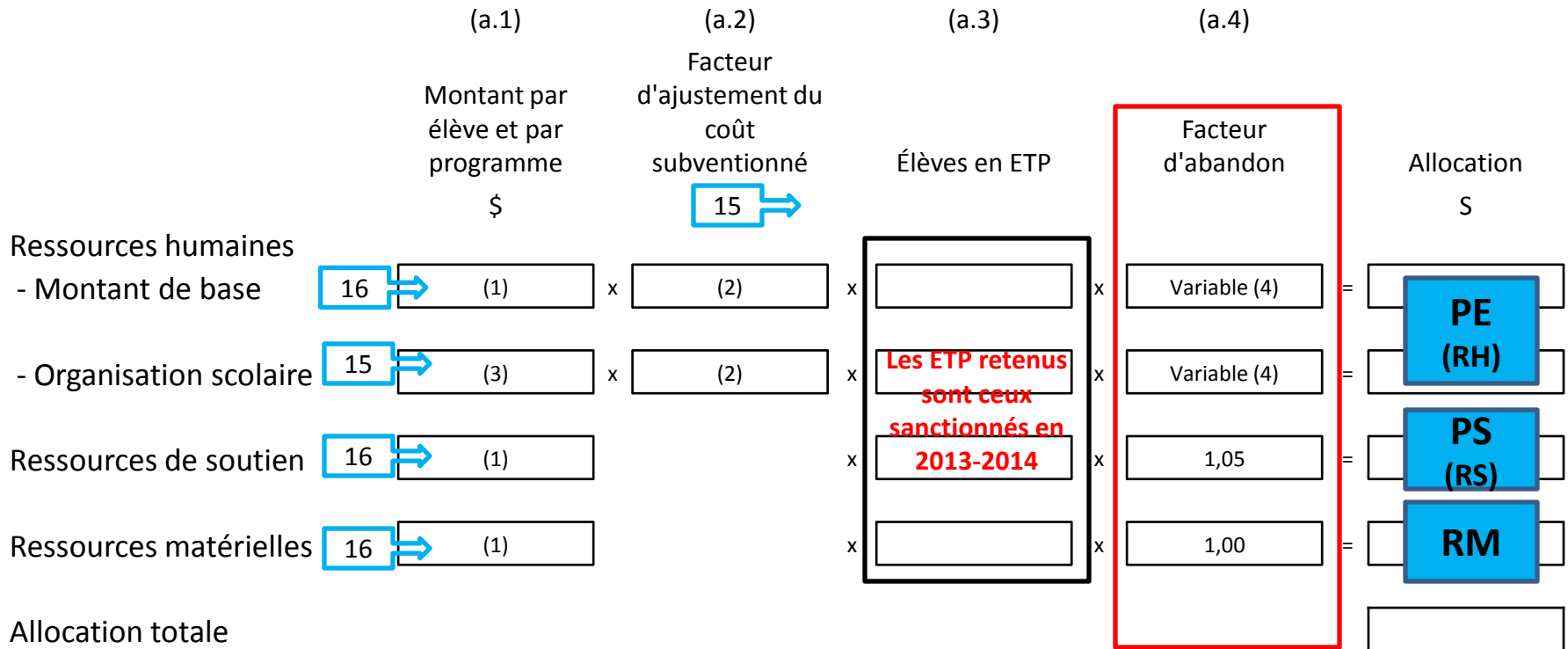
6. Allocations pour les investissements (autorisation d'emprunter)

- a) Mobilier appareillage et outillage (MAO)
- b) Améliorations, modifications et transformations (AMT)
- c) Allocations spécifiques (constructions, implantation de programmes)

1.1

L'allocation pour les cours en mode présentiel

Allocation pour les cours en mode présentiel



(1) Montant par élève, spécifique à chaque programme (Règles budgétaires - Annexe H)

(2) Facteur d'ajustement lié au coût subventionné par enseignant (Règles budgétaires - Annexe I)

(3) Montant par élève pour l'organisation scolaire spécifique à chaque CS (Règles budgétaires - Annexe I)

(4) Le facteur est de 10 % pour les élèves de moins de 20 ans et de 5 % pour les autres.

Exemple de calcul – programme 5042 Outillage

Commission scolaire				Appalaches	Beauce Etchemin
Montant pour le personnel enseignant (PE ou RH)					
	<i>Source</i>	< 20 ans	=> 20 ans		
Nombre d'ETP sanctionnés	<i>Bilan 5</i>	3,24	9,45		
Facteur d'abandon	<i>Règles budgétaires</i>	1,05	1,1		
Nombre d'ETP pondérés		3,402	10,395	13,7970	13,7970
Montant de base du programme	<i>Annexe H</i>	16	→	4 681 \$	4 681 \$
Montant pour l'organisation scolaire	<i>Annexe I</i>	15	→	746 \$	95 \$
Montant par ETP				<u>5 427 \$</u>	<u>4 776 \$</u>
Facteur d'ajust. du coût subventionné	<i>Annexe I</i>	15	→	1,9794	1,9164
Allocation de base pour le PE				A 148 210 \$	126 280 \$

Montant pour le personnel de soutien (PS ou RS)

		< 20 ans	=> 20 ans		
Nombre d'ETP sanctionnés	<i>Bilan 5</i>	3,24	9,45		
Facteur d'abandon	<i>Règles budgétaires</i>	1,05	1,05		
Nombre d'ETP pondérés		3,402	9,9225	13,3245	13,3245
Montant de base du programme	<i>Annexe H</i>	16	→	448 \$	448 \$
Allocation le PS				B 5 969 \$	5 969 \$

Montant pour les ressources matérielles (RM)

		< 20 ans	=> 20 ans		
Facteur d'abandon	<i>Bilan 5</i>	3,24	9,45		
Nombre d'ETP pondérés	<i>Règles budgétaires</i>	1	1		
Nombre d'ETP pondérés		3,24	9,45	12,6900	12,6900
Montant de base du programme	<i>Annexe H</i>	16	→	1 237 \$	1 237 \$
Allocation pour le RM				C 15 698 \$	15 698 \$

Allocation totale

A+B+C 169 877 \$ 147 947 \$

17 →

ANNEXE I
ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
MONTANT PAR ÉLÈVE POUR L'ORGANISATION SCOLAIRE
ET FACTEUR D'AJUSTEMENT AU COÛT SUBVENTIONNÉ

Code	Commission scolaire	Organisation scolaire (\$)	Facteur d'ajustement
791000	Estuaire, CS de l'	177	1,4455
792000	Fer, CS du	352	1,8557
793000	Moyenne-Côte-Nord, CS de la	0	1,2481
801000	Baie-James, CS de la	395	1,6644
811000	Îles, CS des	5 229	1,1222
812000	Chic-Chocs, CS des	672	1,7089
813000	René-Lévesque, CS	382	1,8623
821000	Côte-du-Sud, CS de la	439	1,9308
822000	Appalaches, CS des	746	1,9794
823000	Beauce-Etchemin, CS de la	95	1,9164

14 →

17 →

13 →

18 →

19 →

ANNEXE H
ALLOCATION DE BASE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
MONTANT PAR ÉLÈVE ET PAR PROGRAMME POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT,
LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES RESSOURCES MATÉRIELLES AINSI QUE
LE SERVICE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (ÉVALUATION)

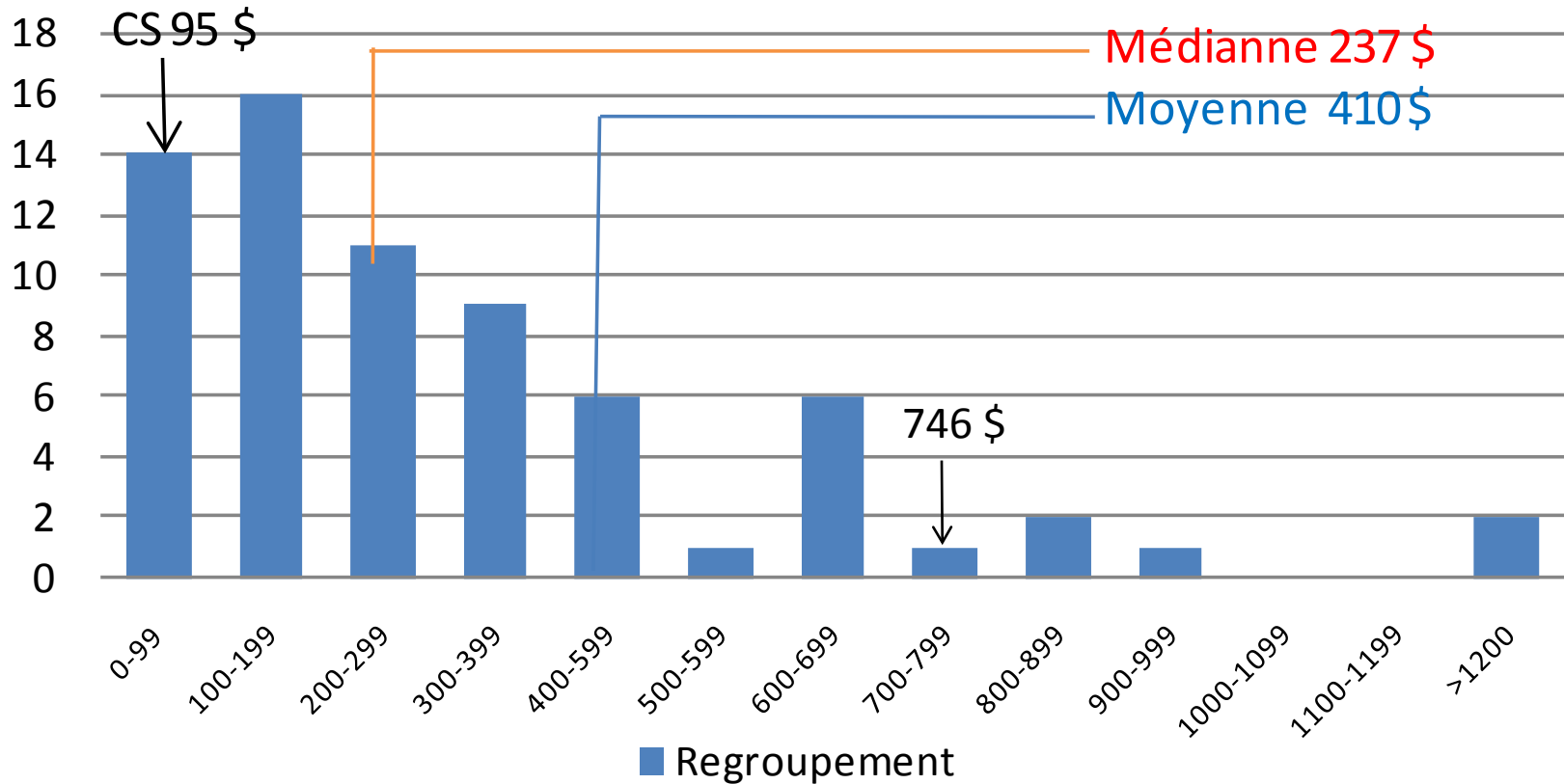
No de programme	Nom du programme	Montant par élève (\$)			Montant par évaluation
		PE	PS	RM	(\$)
5032	Pose de revêtements de toiture	3 082	488	5 006	149
5035	Esthétique	2 968	488	709	107
5041	Matriçage	4 681	488	1 965	145
5042	Outillage	4 681	488	1 237	127
5043	Spécialités en horticulture	5 549	1 655	1 036	100
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	4 681	1 366	1 410	281
5054	Représentation	2 968	384	294	100
5055	Mécanique d'engins de chantier	4 681	1 366	1 410	281
5068	Épilation à l'électricité	2 968	488	517	100
5070	Mécanique agricole	5 549	1 655	1 859	311
5073	Affûtage	5 549	1 768	1 628	157
5076	Pose d'armature du béton	2 855	488	1 199	100
5079	Arboriculture-élagage	5 549	1 655	1 410	152

14 →

13 →

24 →

Montant pour l'organisation sociale

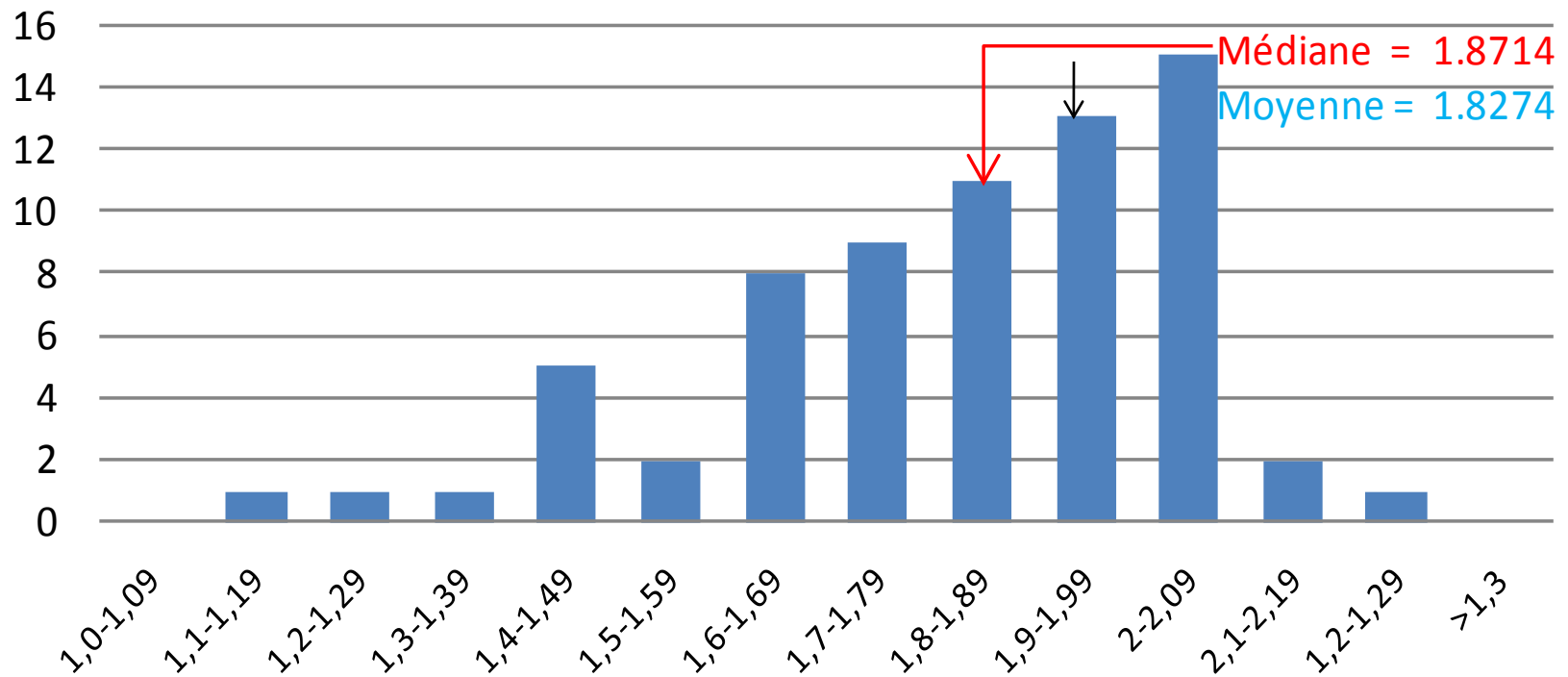


Augmentation du nombre de petits groupes

15

18

Facteur d'ajustement du coût moyen subventionné des CS (2013-2014)



% d'enseignants à contrat augmente

Allocation pour les AEP

- L'allocation de base comprend :
 - une enveloppe budgétaire fermée, déterminée *a priori*, sert à financer
 - Les cours en mode présentiel
 - La formation à distance
 - La formation manquante dans le cadre de la reconnaissance des acquis
 - 2013-2014 est de 13,5 M\$.
 - 7,5 M\$ est réparti entre les régions
 - 6,0 M\$ est attribué par le Ministère aux projets retenus qui répondent aux priorités ministérielles
 - une enveloppe budgétaire ouverte qui varie en fonction du degré d'activité dans l'année scolaire en cours.
 - Examen seulement
 - Reconnaissance des acquis

Nombre de programmes en 2013-2014

AEP			
Programmes	Français	Anglais	Total
Réguliers	34	9	43
Particuliers	2	1	3
Total	36	10	46

Ce nombre varie annuellement car des programmes sont retirés et d'autres ajoutés

La liste des programmes financés est à l'annexe S

Allocation pour les AEP

Enveloppe fermée

	Montant par élève et par programme \$		Facteur d'ajustement du coût subventionné		Élèves en ETP		Facteur d'abandon		Allocation \$
Ressources humaines	22 →								
- Montant de base	(1)	x	(2)	x		x	(3)	=	PE
- Organisation scolaire	(2)	x	(2)	x	Les ETP retenus sont ceux sanctionnés en 2013-2014	x	(3)	=	+
Ressources matérielles	(1)	x		x		x	1,0	=	RM
Ressources de soutien	(1)	x		x		x	1,05	=	PS
Tenant lieu de MAO	(1)	x		x		x	1,0	=	MAO
Administration	1 588 →	x		x		x	1,0	=	ADM
								=	
									Allocation totale

Tenant lieu du PMT avec une pondération de 2

- (1) Montant par élève, spécifique à chaque programme (Règles budgétaires annexe S).
 (2) Facteur d'ajustement lié au coût subventionné par enseignant et le montant pour l'organisation scolaire spécifique à chaque C.S. (Règles budgétaires annexe I).
 (3) Le facteur est de 10 % pour les élèves de moins de 20 ans et de 5 % pour les autres.

Idem au DEP
 Ajout par rapport au calcul de l'allocation pour les DEP

23 →

Règles budgétaires – annexe S

ALLOCATION DE BASE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE COURTE DURÉE,
MONTANT PAR ÉLÈVE ET PAR PROGRAMME POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT,
LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES RESSOURCES MATÉRIELLES AINSI QUE
LE SERVICE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES
(ÉVALUATION)

No de programme	Nom du programme	Montant par élève (\$)			Tenant lieu de MAO	Montant par évaluation
		PE	PS	RM	(\$)	(\$)
4200	Soudage d'aluminium avec les procédés GTAW et RSW	3 082	488	9 571	815	225
4201	Peinture industrielle	3 082	488	2 117	1 275	119
4203	Soudage semi-automatique GMAW et FCAW	3 082	488	3 318	815	133
4204	Mécanique de remorques de camion	4 681	1 366	1 410	1 846	125
4205	Cuisine de restauration rapide	2 968	488	1 036	225	100
4206	Élevage porcin	5 549	1 655	2 666	151	121
4207	Assemblage de meubles	3 082	488	1 398	343	105
4208	Esthétique de l'automobile	3 082	488	671	135	100
4210	Secrétariat dentaire	2 855	384	813	245	100
4211	Laminage et finition de produits de fibre de verre	3 082	488	3 554	968	100

21 →

← 24

1.2

Les autres services de formation

Autres services de formation

*	Montant \$		Nombre	Allocation \$
B.1 Reconnaissance des acquis et des compétences ***				
- Montant par élève	400 \$	x	Élèves	=
- Montant par programme	22 → 16 → *	x	Évaluations réussies	=
B.2 Reconnaissance des acquis scolaires (examens seulement)	40 \$	x	Examens	=
B.3 Assistance aux autodidactes	30 \$	x	Unités **	=
B.4 Formation à distance	50 \$	x	Unités **	=
Allocation totale				=

* Montant par évaluation spécifique à chaque programme (Règles budgétaires - Annexe H)

** Nombre d'unités du module

*** Pour l'AEP, la formation manquante doit être donnée dans l'année scolaire de l'autorisation

La formation manquante est financée par l'allocation pour les cours en mode présentiel si la durée est = ou > 33 % de la durée normative du cours.

1.2.1

DEP en concomitance avec la
formation générale

Attention

- Cette allocation sert à payer les coûts de la portion formation générale jeune ou de la formation générale adulte.
 - Il est nécessaire d'avoir une règle interne à la commission scolaire afin de répartir cette allocation entre la FP, la FGA et la FGJ

DEP en concomitance FG-FP après 3^e secondaire

	Montant par élève (\$)	Facteur du coût subventionné	Effectif (ETP)	Allocation (\$)
A. Formation générale				
A.1 Avec horaire int. FP	3 967\$	x <input type="text" value="*"/>	x <input type="text" value="Élève âgé de moins de 20 ans inscrit en FGI ou en FGA"/>	= <input type="text"/>
A.2 Sans horaire int. FP	2 923 \$	x <input type="text" value="*"/>	x <input type="text" value="Élève âgé de moins de 20 ans inscrit en FGI ou en FGA"/>	= <input type="text"/>
A.3 Autres dépenses	544 \$		x <input type="text" value="Élève âgé de moins de 20 ans inscrit en FGI ou en FGA"/>	= <input type="text"/>

L'élève âgé de 20 ou plus est financé par l'enveloppe fermée de la FGA

B. Formation professionnelle

Mêmes calculs que pour l'élève inscrit aux cours en mode présentiel avec les facteurs d'abandon

* Montant personnalisé à chaque CS (Règles budgétaires - [Annexe B](#))

A.1 Montant par élève basé sur une moyenne de 14 élèves par groupe - minimum de 20 % des heures en FG

A.2 Montant par élève basé sur une moyenne de 19 élèves par groupe

Annexe B
 ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES JEUNES,
 ALLOCATION POUR BESOINS PARTICULIERS,
 FACTEUR D'AJUSTEMENT AU COÛT SUBVENTIONNÉ
 ET MONTANTS PAR ÉLÈVE POUR L'ORGANISATION SCOLAIRE

Commission scolaire		Alloc. besoins particuliers (\$)	Facteur d'ajustement	Organisation scolaire (\$)		
				Éduc. prés.	Prim.	Sec.
791000	Estuaire, CS de l'	211 292	2,102	543	794	557
792000	Fer, CS du	173 353	2,1317	304	706	431
793000	Moyenne-Côte-Nord, CS de la	55 745	2,3116	1 323	1 747	1 076
801000	Baie-James, CS de la	103 207	2,1267	556	702	777
811000	Îles, CS des	98 444	2,2912	1 096	860	491
812000	Chic-Chocs, CS des	224 491	1,9729	1 022	1 168	1 136
813000	René-Lévesque, CS	251 139	2,0884	887	1 101	726
821000	Côte-du-Sud, CS de la	374 975	2,0516	623	880	491
822000	Appalaches, CS des	332 400	2,1238	328	702	449
823000	Beauce-Etchemin, CS de la	988 430	2,1194	513	624	310

27 

DEP en concomitance FG = FP après 3e secondaire

- Pour les élèves suivant en concomitance des cours de la formation générale (FG) intégrés à leur horaire de formation professionnelle (FP), le cumul des heures FG et FP est considéré dans la détermination du quinze heures par semaine.
- **Allocation supplémentaire (30284)**
 - 1 000 \$ par élève (somme des ETP de la FG et de la FP)
 - Seulement pour les élèves de 20 ans et moins dont la FG est **intégrée** à l'horaire de la FP
 - Pour accompagnement des élèves et du personnel enseignant
 - Il faut en faire la demande à la direction régionale

Déclarer l'élève en concomitance ou dans l'enveloppe fermée

	Montant de base	Montant organisation scolaire	Facteur d'ajustement	Montant de base pour RH	Encadrement pédagogique	RS	RM	Total
Concomitance - horaire intégré *	3 967 \$	S.O.	2,0661	8 196 \$	S.O.		544 \$	8 740 \$
Concomitance - sans horaire intégré	2 923 \$	S.O.	2,0661	6 039 \$	S.O.		544 \$	6 583 \$
Élève régulier 2e cycle du secondaire	1 701 \$	274 \$	2,0661	4 081 \$	S.O.		544 \$	4 625 \$
Enveloppe fermée (FGA)	4 268 \$	S.O.	S.O.	4 268 \$	343 \$	582 \$	124 \$	5 317 \$

*Chaque ETP est admissible à une allocation supplémentaire de 1000 \$ (mesure 30284)

- Si l'enveloppe fermée n'est pas pour être atteinte, il est préférable de déclarer l'élève dans l'enveloppe fermée, car dans deux ans, l'enveloppe fermée en sera moins affectée.
 - Cependant, c'est un manque à gagner pour l'année en cours.
- Si l'enveloppe fermée est pour être défoncée, il est préférable de déclarer l'élève en concomitance afin d'avoir le financement immédiatement.

2.1

Allocations supplémentaires

Allocations supplémentaires (liste 2012-2013)

		FGJ	FGA	FP	A priori	Form.	Entente	Autre
30022	Perfectionnement du personnel enseignant	X	X	X			X	
30024	Expérimentation pédagogique	X	X	X			X	
30030	Encadrements des stagiaires	X		X		X		
30101	Développement FP pour jeunes et adultes	X	X	X			X	
30103	Élaboration et mise à jour : programmes et matériel d'apprentissage et d'évaluation des acquis FP-FGA		X	X			X	
30104	Prêts de service	X	X	X			X	
30134 *	Perfectionnement du personnel enseignant dans les régions éloignées (incluant le personnel professionnel)	X	X	X				X
30135	Sécurité d'emploi (disponibilité...)	X	X	X				X
30161	Soutien aux priorités régionales	X	X	X		X		
30281	Fréquentation et réussite des jeunes en FP	X		X	77 150 \$			
30282	Activités d'exploration professionnelle des jeunes en FG	X		X	32 350 \$			
30283	Activités d'exploration professionnelle des adultes en FG		X	X	6 940 \$			
30284	Projets de concomitance	X	X	X		X		
30285	Projets de passerelle provisoire		X	X				X
30352	Soutenir la formation de petits groupes en FP			X		X		
30353	Formation à temps partiel			X		X		
30368	Perfectionnement pour le personnel professionnel	X	X	X	10 870 \$			
30369	Insertion des enseignants en début de carrière (FAE)	X	X	X	- \$			

Source : Document H 2013-2014

* s'applique seulement à certaines commissions scolaires

Voir le détail des mesures aux pages 53 à 86 du projet de règles budgétaires 2013-2014.

2

Optimisation du financement

VARIABLES QUI INFLUENCENT LE FINANCEMENT

- Deux facteurs affectent le financement de la FP :
 - Le facteur d'ajustement du coût moyen subventionné
 - Aucun outil disponible pour effectuer des simulations.
 - Relativement facile à calculer avec EXCEL
 - Le montant pour l'organisation scolaire
 - Règles de formation de groupe
 - Logiciel ÉSOPPE-FP permet les simulations

2.1

Facteur d'ajustement du coût subventionné

Facteur d'ajustement du coût subventionné

PARAMÈTRES D'ALLOCATION 2013-2014

DOCUMENT G : CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTION 2 : CALCUL DU COÛT SUBVENTIONNÉ PAR ENSEIGNANT

	75.52 % ENSEIGNANTS RÉGULIERS	24.47 % ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE	
A. SALAIRE MOYEN DE BASE 2012-2013	65 483 \$	36 818 \$	SOURCE:TABLEAU 1
- INDEXATION ET VIEILLISSEMENT			
INDEXATION 2013-2014	1.8260 %	1.8260 %	
VIEILLISSEMENT 2013-2014	0.8041 %		SOURCE:TABLEAU 2
- SOUS-TOTAL: SALAIRE MOYEN 2013-2014	67 215 \$	37 490 \$	
B. MONTANT LIÉ À L'ABSENTÉISME	1 250 \$		SOURCE:TABLEAU 3
C. AUTRES RÉMUNÉRATIONS			SOURCE:TABLEAU 4
. CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES, ANNÉES PRÉC.	0.3281 %		
. ASSURANCE-SALAIRE	2.1763 %		
. DROITS PARENTAUX	0.0505 %		
. SUPPLÉMENTS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL	0.0370 %		
. PRIMES DE RESPONSABILITÉ	0.0000 %		
. PRIMES D'ÉLOIGNEMENT	0 \$		
. MONTANT TOTAL	1 774 \$		
D. CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR			
. TAUX	10.206 %	12.217 %	SOURCE:TABLEAU 5
. MONTANT 2013-2014	7 169 \$	4 580 \$	
. MONTANT DU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	310.51 \$		
E. PERFECTIONNEMENT	300 \$		
COÛT SUBVENTIONNÉ 2013-2014 (A+B+C+D+E)	77 710 \$	42 071 \$	
COÛT SUBVENTIONNÉ MOYEN 2013-2014	68 988 \$		

37 →

**Facteur d'ajustement du coût
subventionné =
68 988 / 37 490 = 1.8402**

77 710 * 75.52 % + 42 071 * 24.47 %

39 →

	FORMATION PROFESSIONNELLE	
	ENSEIGNANTS À CONTRAT	ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE
A) MASSE SALARIALE DE BASE À L'ÉCHELLE POUR LES ENSEIGNANTS RETENUS	6 306 771 \$	2 105 457 \$
B) NOMBRE D'ENSEIGNANTS EN TÂCHE, EN SÉCURITÉ D'EM- PLOI, EN PRÊT DE SERVICE ET EN TRAITEMENT DIFFÉRÉ TIRÉS DU FICHER PERCOS (1/7/2011 AU 30/6/2012)	98.7336	58.0861
MOINS: NOMBRE D'ENSEIGNANTS FINANCÉS PAR D'AUTRES SOURCES QUE LE MELS (RE: VOIR PAGE SUIVANTE)		26.0943 44.93 %
C) NOMBRE D'ENSEIGNANTS RETENUS APRÈS LE RETRAIT DE CEUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SOURCES QUE LE MELS	75.52 % 98.7336	31.9917 24.47 %
D) SALAIRE MOYEN À L'ÉCHELLE 2011-2012 (A/B)	63 876 \$	36 247 \$
E) VIEILLISSEMENT 2012-2013	0.9248 %	
F) INDEXATION 2012-2013	1.5760 %	1.5760 %
G) SALAIRE DE BASE 2012-2013	65 483 \$	36 818 \$

Percos

38

36

PARAMÈTRES D'ALLOCATION 2013-2014

DOCUMENT G : CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTION 2: CALCUL DU COÛT SUBVENTIONNÉ PAR ENSEIGNANT

TABLEAU 1: CALCUL DU SALAIRE MOYEN DE BASE 2012-2013 (SUITE)

A- RÉMUNÉRATION, PERSONNEL ENSEIGNANT ET SUPPLÉANT (RAPPORTS FINANCIERS 2011-2012, PAGE 90, CODE PEC 14800 ET 14900)	1 098 553 \$
B- DIVISÉ: PAR LA MASSE SALARIALE DES ENSEIGNANTS LUS DANS PERCOS (PAGE PRÉCÉDENTE, LIGNE A)	2 105 457 \$
C- ÉGALE: POURCENTAGE D'ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE FINANCÉS AUTRE QUE MELS (C = (A / B) X 100)	52.1 %
D- MULTIPLIÉ: PAR NOMBRE D'ETC, ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE LUS DANS PERCOS (PAGE PRÉCÉDENTE, LIGNE B)	58.08
E- ÉGALE: NOMBRE D'ETC, ENSEIGNANTS À TAUX HORAIRE FINANCÉS AUTRE QUE MELS	30.30
F- SUBVENTION DU MES (FDMT) - FORMATION PROFESSIONNELLE (RAPPORTS FINANCIERS 2011-2012, PAGE 52, CODE PEC 932)	415 039 \$
G- PLUS: DROITS CHARGÉS, COURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE (RAPPORTS FINANCIERS 2011-2012, PAGE 54, CODE PEC 945)	1 447 663 \$
H- ÉGALE: REVENUS TOTAUX (H = F + G)	1 862 703 \$
I- POURCENTAGE REVENUS ACTIVITÉS MES (I = ((F / H) X 100))	22.2 %
J- NOMBRE D'ETC, ACTIVITÉS MES (J = E X (I / 100))	6.75
K- PLUS: ETC NON SANCTIONNÉS MELS RAPPORTÉS	2.54
L- ÉGALE: NOMBRE D'ETC FINANCÉS PAR D'AUTRES SOURCES QUE LE MELS ET LE MES (L = E - J + K)	26.09

3.1.1

Contrat vs taux horaire Simulations 1 et 2

Simulations 1et 2

- En 2011-2012, un enseignant à taux horaire ne faisait que de l'enseignement. Il avait une tâche de 720 heures.
- Vous aviez besoin que l'enseignant à taux horaire participe aux réunions pédagogiques, développe du matériel pédagogique et participe à des activités de recrutement et de promotion. Ce temps est estimé à 360 heures. Vous aviez le choix entre donner un contrat ou payer à taux horaire.

- Vous faites alors le calcul suivant:

	Hrs	Taux		Contribution employeur	Total	
Taux horaire	720	50,24 \$		11,9300%	40 488 \$	
	360	50,24 \$		11,9300%	20 244 \$	
					60 732 \$	
Contrat		63 852 \$		9,7210%	70 059 \$	9 327 \$

- Accorder un contrat coûte 9 327 \$ de plus que de payer à taux horaire.

Simulation 1

Accorder le contrat

	Simulation 1		
	Avant	Après	Variation
Masse salariale (réguliers et contrats)	6 306 771 \$	6 370 623 \$	63 852 \$
Masse salariale (taux horaire)	2 105 457 \$	2 069 284 \$	(36 173) \$
Rémunération des enseignants 14 800 et 14 900 (SAE)	1 098 553 \$	1 098 553 \$	- \$
Subventions MSSS (Emploi-Québec)	415 039 \$	415 039 \$	- \$
Revenus services aux entreprises	1 447 663 \$	1 447 663 \$	- \$
Activités déclarées, mais non sanctionnées ETC)	2,5400	2,5400	0,0000
Nb d'enseignants réguliers et contrat (ETC)	98,7336	99,7336	1,0000
% d'enseignants réguliers et contrat	75,53%	76,29%	0,76%
Nb d'enseignants à taux horaire (ETC)	31,9918	30,9926	-0,9992
% d'enseignants à taux horaire	24,47%	23,71%	-0,76%
Coût moyen financé par enseignant	68 987 \$	69 260 \$	273 \$
Facteur d'ajustement du coût moyen financé	1,8401	1,8474	0,0073
Variation du facteur d'ajustement		0,40%	0,40%
Financement par le MELS (certification 2012-2013)			
Allocation pour le RH (PE+ organisation scolaire)	12 726 984 \$	12 777 280 \$	50 296 \$
Allocation pour le RS	1 691 394 \$	1 691 394 \$	- \$
Allocation pour le RM	1 878 665 \$	1 878 665 \$	- \$

Simulation 2

Payer à taux horaire	Simulation 2		
	Avant	Après	Variation
Masse salariale (réguliers et contrats)	6 306 771 \$	6 306 771 \$	- \$
Masse salariale (taux horaire)	2 105 457 \$	2 123 543 \$	18 086 \$
Rémunération des enseignants 14 800 et 14 900 (SAE)	1 098 553 \$	1 098 553 \$	- \$
Subventions MSSS (Emploi-Québec)	415 039 \$	415 039 \$	- \$
Revenus services aux entreprises	1 447 663 \$	1 447 663 \$	- \$
Activités déclarées, mais non sanctionnées ETC)	2,5400	2,5400	0,0000
Nb d'enseignants réguliers et contrat (ETC)	98,7336	98,7336	0,0000
% d'enseignants réguliers et contrat	75,53%	75,24%	-0,29%
Nb d'enseignants à taux horaire (ETC)	31,9918	32,4913	0,4996
% d'enseignants à taux horaire	24,47%	24,76%	0,29%
Coût moyen financé par enseignant	68 987 \$	68 884 \$	(103) \$
Facteur d'ajustement du coût moyen financé	1,8401	1,8374	-0,0027
Variation du facteur d'ajustement		-0,15%	-0,15%
Financement par le MELS (certification 2012-2013)			
Allocation pour le RH (PE+ organisation scolaire)	12 726 984 \$	12 708 057 \$	(18 927) \$
Allocation pour le RS	1 691 394 \$	1 691 394 \$	- \$
Allocation pour le RM	1 878 665 \$	1 878 665 \$	- \$

Simulations 1 et 2

- Si vous payez à contrat, l'année de la décision il vous en coûte 9 327 \$ de plus. Deux ans plus tard, les revenus augmenteront de 0.40 %.
 - En se basant sur la certification en 2012-2013, les revenus auraient augmenté de 50 296\$.
- Si vous payez à taux horaire, deux ans plus tard le financement sera moindre de 0.15 %.
 - En se basant sur la certification de 2012-2013 les revenus auraient diminué de 18 927 \$.

Simulations 1 et 2

- Donc :

Valeur de la décision

		Taux horaire	Contrat	Impact
2011-2012	Augmentation des dépenses	20 244 \$	29 571 \$	9 327 \$
2013-2014	Variation des revenus	(18 927) \$	50 296 \$	69 223 \$
	Impact	(39 171) \$	20 725 \$	59 897 \$

- Inconvénients:

- Le contrat peut conduire à une permanence.

- S'il y a baisse de la clientèle, cela pourrait se traduire par des enseignants en disponibilité.

Simulation 3

- En 2011-2012, vous aviez l'équivalent de 22 345 (30.9926 ETC) heures payées à taux horaire dans le cadre des DEP et ASP financés et sanctionnés par le MELS. Ce temps a servi à:
 - Enseignement, récupération, évaluation.
 - Journées pédagogiques
 - Développement pédagogique
 - Participation à des réunions
 - Participation à des activités de promotion
 - Etc.
- Voici ce qui se serait passé si vous aviez réduit le Nb d'heures à taux horaire de 720 heures (1 ETC).

Simulation 3

	Simulation 3		
	Avant	Après	Variation
Masse salariale (réguliers et contrats)	6 306 771 \$	6 306 771 \$	- \$
Masse salariale (taux horaire)	2 105 457 \$	2 069 284 \$	(36 173) \$
Rémunération des enseignants 14 800 et 14 900 (SAE)	1 098 553 \$	1 098 553 \$	- \$
Subventions MSSS (Emploi-Québec)	415 039 \$	415 039 \$	- \$
Revenus services aux entreprises	1 447 663 \$	1 447 663 \$	- \$
Activités déclarées, mais non sanctionnées ETC)	2,5400	2,5400	0,0000
Nb d'enseignants réguliers et contrat (ETC)	98,7336	98,7336	0,0000
% d'enseignants réguliers et contrat	75,53%	76,11%	0,58%
Nb d'enseignants à taux horaire (ETC)	31,9918	30,99261	-0,9992
% d'enseignants à taux horaire	24,47%	23,89%	-0,58%
Coût moyen financé par enseignant	68 987 \$	69 195 \$	208 \$
Facteur d'ajustement du coût moyen financé	1,8401	1,8457	0,0055
Variation du facteur d'ajustement		0.30%	0.30%
Financement par le MELS (certification 2012-2013)			
Allocation pour le RH (PE+ organisation scolaire)	12 726 984 \$	12 765 307 \$	38 323 \$
Allocation pour le RS	1 691 394 \$	1 691 394 \$	- \$
Allocation pour le RM	1 878 665 \$	1 878 665 \$	- \$

Simulation 3

- L'année de la décision, la masse salariale aurait diminué de 36 173 \$
- Deux ans plus tard, le financement de la commission scolaire aurait augmenté de 0.30 %
 - En se basant sur la certification de 2021-2013, cela signifie une augmentation des revenus de 38 323 \$
- L'effet combiné des deux est important: 74 496 \$ (diminution des dépenses et augmentation des revenus sur deux ans).
- Donc :
 - Moins il y a d'enseignants à taux horaire, plus le facteur d'ajustement du coût moyen subventionné sera élevé.
- Inconvénients:
 - Le personnel à taux horaire ne participe pas aux réunions pédagogiques, etc.
 - Cette décision pourrait avoir un impact sur le taux de réussite des élèves.

3.1.2

Activités non financées et non
sanctionnées par le MELS
Simulations 4, 5 et 6

Simulation 4

- Le service aux entreprises de la commission scolaire reçoit une allocation d'**Emploi-Québec** de 36 173 \$ pour couvrir le salaire de 720 heures d'enseignement pour des cours sanctionnés par le MELS.
- **Les cours non sanctionnés ne sont pas déclarés au MELS.**

Simulation 4

	Simulation 4		
	Avant	Après	Variation
Masse salariale (réguliers et contrats)	6 306 771 \$	6 306 771 \$	- \$
Masse salariale (taux horaire)	2 105 457 \$	2 141 630 \$	36 173 \$
Rémunération des enseignants 14 800 et 14 900 (SAE)	1 098 553 \$	1 134 726 \$	36 173 \$
Subventions MSSS (Emploi-Québec)	415 039 \$	451 212 \$	36 173 \$
Revenus services aux entreprises	1 447 663 \$	1 447 663 \$	- \$
Activités déclarées, mais non sanctionnées ETC)	2,5400	2,5400	0,0000
Nb d'enseignants réguliers et contrat (ETC)	98,7336	98,7336	0,0000
% d'enseignants réguliers et contrat	75,53%	75,13%	-0,39%
Nb d'enseignants à taux horaire (ETC)	31,9918	32,6788	0,6871
% d'enseignants à taux horaire	24,47%	24,87%	0,39%
Coût moyen financé par enseignant	68 987 \$	68 846 \$	(141) \$
Facteur d'ajustement du coût moyen financé	1,8401	1,8364	-0,0038
Variation du facteur d'ajustement		-0,20%	-0,20%
Financement par le MELS (certification 2012-2013)			
Allocation pour le RH (PE+ organisation scolaire)	12 726 984 \$	12 700 967 \$	(26 017) \$
Allocation pour le RS	1 691 394 \$	1 691 394 \$	- \$
Allocation pour le RM	1 878 665 \$	1 878 665 \$	- \$

Simulation 4

- L'année de la décision :
 - La masse salariale à taux horaire augmente de 36 173 \$
 - La masse salariale payée par le SAE augmente de 36 173 \$.
 - Les revenus en provenance d'Emploi-Québec augmentent de 36 173 \$.
- Deux ans plus tard, l'allocation pour le personnel enseignant diminue 0.20 % (soit l'équivalent de 26 017 \$)
- Le modèle considère que la totalité de l'allocation MESS sert à payer du personnel enseignant à taux horaire.

Simulation 5

- Le service aux entreprises de la commission scolaire reçoit une allocation **d'Emploi-Québec** de 36 173 \$ pour couvrir le salaire des enseignants pour des élèves inscrits à des cours non sanctionnés par le MELS.
- **Les cours non sanctionnés sont déclarés au MELS. Il y a l'équivalent de 10 ETP.**
 - La règle de formation de groupe = 1 poste pour 10 ETP déclarés.

Simulation 5

	Simulation 5		
	Avant	Après	Variation
Masse salariale (réguliers et contrats)	6 306 771 \$	6 306 771 \$	- \$
Masse salariale (taux horaire)	2 105 457 \$	2 141 630 \$	36 173 \$
Rémunération des enseignants 14 800 et 14 900 (SAE)	1 098 553 \$	1 134 726 \$	36 173 \$
Subventions MSSS (Emploi-Québec)	415 039 \$	451 212 \$	36 173 \$
Revenus services aux entreprises	1 447 663 \$	1 447 663 \$	- \$
Activités déclarées, mais non sanctionnées ETC)	2,5400	3,5400	1,0000
Nb d'enseignants réguliers et contrat (ETC)	98,7336	98,7336	0,0000
% d'enseignants réguliers et contrat	75,53%	75,71%	0,18%
Nb d'enseignants à taux horaire (ETC)	31,9918	31,6788	-0,3129
% d'enseignants à taux horaire	24,47%	24,29%	-0,18%
Coût moyen financé par enseignant	68 987 \$	69 051 \$	64 \$
Facteur d'ajustement du coût moyen financé	1,8401	1,8419	1,8363
Variation du facteur d'ajustement		0,09%	0,09%
Financement par le MELS (certification 2012-2013)			
Allocation pour le RH (PE+ organisation scolaire)	12 726 984 \$	12 738 845 \$	11 861 \$
Allocation pour le RS	1 691 394 \$	1 691 394 \$	- \$
Allocation pour le RM	1 878 665 \$	1 878 665 \$	- \$

Simulation 5

- L'année de la décision:
 - La masse salariale à taux horaire augmente de 36 173 \$
 - La masse salariale payée au SAE augmente de 36 173 \$.
 - Les revenus en provenance d'Emploi-Québec augmentent de 36 173 \$.
- Deux ans plus tard, l'allocation pour le personnel enseignant augmente de 0.09% (11 861 \$).
- Déclarer les ETP a une valeur de 37 878 \$ (26 017\$ + 11 861 \$)
- Donc:
 - Lorsqu'il y a une allocation du MESS pour des activités non sanctionnées par le MELS, il y a avantage à déclarer ces cours au MELS.
 - Si ce n'est pas fait, il y aura une diminution du facteur d'ajustement du coût moyen subventionné par enseignant deux ans après cette décision (revenu moindre).

Impacts des activités des services aux entreprises sur le financement de la FP

Document G - section 2 tableau 1 (suite)	Ligne	Impact
Salaire déclaré dans les natures 14800 et 14900	A	S'il augmente, le facteur d'ajustement du coût subventionné augmentera.
		S'il baisse, le facteur d'ajustement du coût subventionné baissera.
Allocations d'emploi-Québec (nature 932)	F	Si elles augmentent, le facteur d'ajustement du coût subventionné diminuera à moins de déclarer les fréquentations (ligne K).
Autres revenus (nature 945)	G	Si les revenus augmentent, le facteur d'ajustement du coût subventionné augmentera.
ETC non sanctionnés MELS rapportés	K	Si le nombre augmente, le facteur d'ajustement du coût subventionné augmentera.
Le rapport : ligne A/ligne H	A et H	Normalement le pourcentage devrait être entre 50 % et 70%. Plus de rapport est élevé, plus le facteur d'ajustement du coût subventionné sera élevé.
		S'il est inférieur à 50 %, probablement qu'il y a erreur de codification ou des formateurs sont payés dans la nature 500.

Règles générales

1. Plus le % d'enseignants réguliers ou à contrat est élevé, plus le facteur du coût moyen subventionné sera élevé.
2. Dès que vous payez un enseignant à taux horaire pour des tâches autres que l'enseignement, le facteur d'ajustement du coût moyen subventionné est influencé à la baisse.
3. Une allocation du MESS a pour effet de diminuer le facteur d'ajustement du coût moyen subventionné si les cours non sanctionnés par le MELS ne sont pas déclarés en conformité avec les règles de la sanction.
4. Les revenus du SAE (autre que le MESS) ont pour effet d'augmenter le facteur du coût moyen subventionné. Cet effet sera amplifié si les cours sont déclarés au MELS en conformité avec les règles de la sanction.

2.2

Le montant pour l'organisation scolaire

Montant pour l'organisation scolaire



Simulation ÉSOPPE-FP



Montant pour l'organisation scolaire = 74.31 \$

Simulation 7



Ajout de 2 individus (sans changer le nombre d'ETP)



Montant pour l'organisation scolaire = 204.43\$

Simulation 7

- Le montant pour l'organisation scolaire augmente de 130 \$ (204 \$ – 74 \$).
- Pour une clientèle de 423.24 ETP
- Et un facteur d'ajustement du coût moyen subventionné de 2.1430
- Le RH augmenterait de 117 910 \$
- Aucune dépense additionnelle

Stratégies

- Une fois que les groupes ont démarré, une simulation (ÉSOPPE-FP) avec l'ajout de 1 ou 2 élèves pour une seule sanction permet de cibler les programmes où un ajout de 1 ou 2 élèves serait rentable dans deux ans.
 - Élèves des années antérieures qui ont un module à reprendre dans ce programme.
 - Faire une relance auprès de ces élèves.
- Vers la fin de l'année (avant le 30 juin) afin de savoir s'il est plus rentable de faire reprendre le module cette année où l'année suivante.

4

Conclusion

Enveloppes de financement

	DEP	ASP	AEP *
Cours en mode présentiel	Ouverte	Ouverte	Fermée
Reconnaissance des acquis et des compétences	Ouverte	Ouverte	Ouverte
Formation manquante	Ouverte	Ouverte	Fermée
Examen seulement	Ouverte	Ouverte	Ouverte
Autodidacte	Ouverte	Ouverte	Non financée
Formation à distance	Ouverte	Ouverte	Fermée
Alternance travail-études	Ouverte	Ouverte	Ouverte
Concomitance	Ouverte	Ouverte	Ouverte

* Autorisation préalable

Sommaire du calcul de l'allocation d'une CS pour les cours en mode présentiel

- Allocation de base pour les cours dispensés

- Ressources humaines (PE)

- Ressources de soutien (PS)

- Ressources matérielles (RM)

Effectifs étudiants 2013-2014

- Ressources en investissement (MAO)

Effectifs étudiants de l'année
2011-2012

- Facteur du coût subventionné par enseignant

- Un facteur personnalisé par CS

Effectifs
enseignants de
l'année 2011-2012

- Montant pour l'organisation scolaire

- Un montant personnalisé par CS

Effectifs étudiants de l'année
2011-2012

Impacts des activités des services aux entreprises sur le financement de la FP

Document G - section 2 tableau 1 (suite)	Ligne	Impact
Salaire déclaré dans les natures 14800 et 14900	A	S'il augmente, le facteur d'ajustement du coût subventionné augmentera.
		S'il baisse, le facteur d'ajustement du coût subventionné baissera.
Allocations d'emploi-Québec (nature 932)	F	Si elles augmentent, le facteur d'ajustement du coût subventionné diminuera à moins de déclarer les fréquentations (ligne K).
Autres revenus (nature 945)	G	Si les revenus augmentent, le facteur d'ajustement du coût subventionné augmentera.
ETC non sanctionnés MELS rapportés	K	Si le nombre augmente, le facteur d'ajustement du coût subventionné augmentera.
Le rapport : ligne A/ligne H	A et H	Normalement le pourcentage devrait être entre 50 % et 70%. Plus de rapport est élevé, plus le facteur d'ajustement du coût subventionné sera élevé.
		S'il est inférieur à 50 %, probablement qu'il y a erreur de codification ou des formateurs sont payés dans la nature 500.

Stratégies pour augmenter le financement

Stratégie	Effet dans l'année courante	Effet sur les paramètres de financement dans deux ans
Augmenter la clientèle âgée de moins de 20 ans	Positif	Oui
Faire passer les examens rapidement à la fin de la compétence	Positif	Oui
Simuler avec ESOPPE-FP l'impact d'ajouter des élèves sur le montant pour l'organisation scolaire - relancer des élèves qui ont une compétence à reprendre , RAC	Positif	Oui
Accorder plus de contrats sans accorder de permanence	Négatif	Positif
Bien codifier les enseignants qui travaillent pour les SAE	Aucun	Positif
Déclarer au MELS les activités non financées et non sanctionnées par le MELS	Aucun	Positif
Simuler les impacts d'un prêt de carte	Oui	Oui
Simuler les impacts de la fermeture d'un groupe	Oui	Oui
Toujours déclarer au MELS les activités financées par Emploi-Québec	Aucun	Positif
Payer uniquement les enseignants à taux horaire pour du temps d'enseignement	Positif	Positif
Vérifier la liste des enseignants qui sert au calcul du coût subventionné par enseignant (statut, expérience, scolarité, libération syndicale)	Aucun	Positif
S'assurer que les transmissions au MELS sont effectuées avant la date de fermeture dans Charlemagne	Positif	Oui
Autovérification des déclarations avant la visite du vérificateur externe de la commission scolaire	Positif	Oui

Oui = Une simulation est nécessaire afin de déterminer si l'impact est positif ou négatif

Attention

- Le financement de la formation générale adulte est très complexe.
- Avant d'utiliser une stratégie permettant d'augmenter le financement:
 - Respecter les règles du MELS et la convention collective
 - Faire les simulations
 - Valider avec votre supérieur
 - Valider la codification pour la transmission dans Charlemagne avec le responsable des déclarations
 - Valider avec le service des ressources financières
 - Codification
 - Les investissements payés par un partenaire autre que le MELS, etc.
 - Valider avec le service des ressources humaines
 - Codification
 - Travail additionnel
 - Respect des conventions collectives (locale et nationale)
 - Préparer une documentation à l'intention de votre personnel
 - Donner de la formation à votre personnel
 - Guide des procédures

Questions, échanges et évaluation

Pierre Marchand, MBA
marchand.chp@gmail.com
450-692-4686